



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire.

Mairie
18330 Neuvy-sur-Barangeon
Tél. : 02.48.52.95.20
Fax : 02.48.52.95.21
mel : mairie-neuvy-sur-barangeon@wanadoo.fr

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2014

Présents : Mme CASSARD, M. BEDIN, Mme JENNEAU, M. DELAIGUES, Mme JAUBERT, Mme HENRY, M. AFFOUARD, Mme MAILLET, M. BAYARD, M. RUEGGER, M. BURNAND, Mme LECOMTE, M. GUERRERO MATEOS, Mme SORNIN

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Excusés : Mme CAPLAN procuration à Mme HENRY

Secrétaire de séance : Mme MAILLET

Objet : Changement des quotients CAF – Accueil Périscolaire

Le changement des tranches des quotients de la CAF ont changé. Le prix des tickets de l'accueil périscolaire ne changent pas.

Il sera nécessaire de fournir la notification CAF contenant le dernier quotient familial au régisseur de recettes.

A défaut de présentation du quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

<i>Anciens quotients</i>	$\leq 332 \text{ €}$	<i>Entre</i> 333 € et 574 €	<i>Entre</i> 575 € et 900 €	$> 901 \text{ €}$
Nouveaux quotients au 01.06.2014	$\leq 335 \text{ €}$	Entre 335 € et 581 €	Entre 582 € et 901 €	$> 902 \text{ €}$
	<i>Tarif A</i>	<i>Tarif B</i>	<i>Tarif C</i>	<i>Tarif D</i>
Accueil périscolaire Matin	0.80	0.90	1.00	1.05
Accueil périscolaire Soir	1.90	2.10	2.20	2.30
Accueil périscolaire Occasionnel matin	1.50	1.65	1.75	1.85
Accueil périscolaire Occasionnel soir	2.90	3.10	3.20	3.50

Vote : Unanimité

Fait à Neuvy-sur-Barangeon,
le 27 mai 2014

Pour copie conforme

Publié ou notifié le :

Le Maire,
Marie-Pierre CASSARD